

Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel électricien - Habilitation électrique BT et HT Recyclage- Indice(s) concerné(s) : B1/B1V- B2/B2V –BR- BC -BR - H1/H1V- H2/H2V-HC/HE Manœuvres

Personnes concernées

Toute personne qui réalise ou dirige des opérations d'ordre électrique : Électriciens de formation ou expérimentés, appelés à intervenir sur des installations basse tension et/ ou Haute tension en production ou en maintenance.
(Techniciens de chantier, chargé de travaux, électriciens en travaux neufs, agents de maintenance)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Identifier les risques liés à l'électricité dans un environnement professionnel.
- Comprendre les principes de la prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510.
- Appliquer et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'opérations d'ordre électrique à proximité d'ouvrages ou d'installations électriques.
- Adopter un comportement responsable et sécurisé en présence de risques électriques.
- D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contexte

Les références des normes recommandées conformément aux articles R. 4544-3 et R. 4544-32 du code du travail sont précisées par décret sur Légifrance. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité des tâches qui lui sont confiées. La délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur ne suffit pas à le dégager de sa responsabilité.

Contenu de la formation

Accueil, présentation de la formation.
En début de chaque module, il convient de faire un retour d'expérience ayant pour objectifs :

- D'analyser les accidents et presque accidents
- D'analyser ses pratiques professionnelles

Les savoirs et savoir-faire sont donnés à titre indicatif en termes d'animation. Le formateur adaptera le contenu de chaque séquence en fonction du retour d'expérience des apprenants

FORMATION THÉORIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

1- Introduction au risque électrique et cadre réglementaire

- Connaître les textes réglementaires de référence (code du travail, décret 2010-1118, norme NF C 18-510).
- Citer les limites de son titre d'HABILITATION (autorisation et interdits, zones, etc.)

2- Les risques et moyens de prévention associés en lien avec les travaux et/ou interventions

- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.)
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations
- Décrire les opérations de la CONSIGNATION et les documents associés
- Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations (ATTESTATION DE CONSIGNATION, AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une opération

3- Les équipements de protection (EPI – EPC)

- Citer les équipements de protection collective
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Appliquer les consignes de port des EPI selon les situations.

4- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13

FORMATION PRATIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel électricien - Habilitation électrique BT et HT Recyclage- Indice(s) concerné(s) : B1/B1V- B2/B2V –BR- BC -BR - H1/H1V- H2/H2V-HC/HE Manœuvres

- Identification des ouvrages BT/HTA ou des installations BT/HTA et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
- Evaluation des risques pour une situation donnée et correspondant aux habilitations visées
- Comportement adapté à la situation et respect des prescriptions de sécurité – Identification, vérification et utilisation des Moyens de Protection Collective et Individuelle (gants isolants, écran facial, balisage, …)
- Elimination du risque de présence de tension (nappage, habillage, …)
- Identification des différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de consignation, chargé de travaux, exécutant, …)
- Echanges avec les différents acteurs
- Réalisation d'une consignation BT / HTA en 1 et 2 étapes
- Rédaction et utilisation des différents documents (attestation de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail, …)
- Identification, vérification et utilisation du matériel et des outils dans un environnement électrique
- Préparation, organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail et d'intervention
- Réalisation de travaux hors tension BT /HTA
- Respect et faire respecter les instruction de sécurité, la zone de travail
- Réalisation d'opérations BT de dépannage, de mesurage, d'essai, de connexion et de déconnexion en présence de tension
- Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des essais (domaine de tension, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel électricien - Habilitation électrique BT et HT Recyclage- Indice(s) concerné(s) : B1/B1V- B2/B2V –BR- BC -BR - H1/H1V- H2/H2V-HC/HE Manœuvres

Prérequis
Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage et pouvant justifier du certificat, du titre de cette formation.

Durée
2 jours en présentiel (incluant la validation). 10H30 Module BT obligatoire + 3h30 module HT

Formateurs
Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans le domaine de l'électricité. Il possède également des aptitudes pédagogiques et bénéficie d'un accompagnement ou d'une formation à la pédagogie via le process City'Pro.

Dispositifs de suivi
Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro ou en Intra entreprise.

Méthodes pédagogiques
Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient. Ils utilisent de la Ludo pédagogie en réalisant des jeux de rôles pour travailler les interactions. Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
L'évaluation comprend :
– Une épreuve théorique respectant l'annexe D de la NF C18-510 avec un minimum de 70% de bonnes réponses.
– Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées dans la NF C18-510 à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire. Les conditions des épreuves pratiques sont précisées dans la NF C18-510.
La réussite aux épreuves théorique et pratique conditionne la délivrance de l'avis nominatif et individuel.

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité
Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info.